

# ABRIES INFO

1°24 Juillet 2011

#### Sommaire:

Le mot du maire
La Convention alpine et le programme AGIR
La protection des captages d'eau potable
La bibliothèque d'Abriès, un acteur culturel
du village
Anim'Abriès et la Saint Pierre
Festival de Musique d'Abriès
Ce qu'il faut savoir sur la légalisation de la
signature
Communiqué de l'association Queyras Passion
Le prélèvement automatique
Tribune libre

#### Le mot du Maire

uel avenir pour la maison d'enfants de Val Pré Vert ?

L'échéance de juin 2012 pour sa délocalisation semble se confirmer. Et après ? La Commune d'Abriès, avec l'aide financière de la Région, a lancé une étude de faisabilité pour la reconversion de cet établissement. La première phase de diagnostic et les premières hypothèses de réutilisation nous sont parvenues. Il faut maintenant concrétiser, en sachant que notre objectif est de garder le maximum d'emplois permanents sur le Queyras.

Le projet du professeur Jousselme intitulé "Croiser des chemins à Val Pré Vert" est particulièrement intéressant par le type de public accueilli en associant des partenaires institutionnels de plusieurs départements et régions, dont les besoins en matière d'accueil de jeunes en difficultés diverses sont reconnus. Ce projet serait porté par des professionnels reconnus, qualifiés et principalement le Professeur Catherine Jousselme, pédopsychiatre chef de service de la Fondation Vallée à Gentilly (94). Elle propose des séjours thématiques s'adressant à un large public : familles et adolescents en difficultés, guidance parentale, formation des professionnels en contact avec des publics en difficultés.

Joël Giraud et le Pr Jousselme nous ont invités (Christian Laurens en tant que Président de la Communauté de Communes, Yves Goïc en tant que Président du Parc, Olivier Bacquart comme conseiller municipal, Mr Imbach, directeur par intérim de Val Pré Vert, et moi-même) à une réunion le 10 mai à l'Assemblée nationale, axée sur "l'analyse des difficultés liées au processus de l'adolescence". Cela nous a permis de rencontrer des conseillers généraux du Val de Marne et de la Charente Maritime, la Maire de Gentilly, et les artistes tels que Jean-François Favre et Pierre Durbiano intéressés par ce projet.

Une autre réunion a eu lieu à Briançon le 23 juin. Un Comité de pilotage s'est formé : le service Mission montagne et massif alpin de la Région PACA est impliqué pour établir le cahier des charges d'une mission d'étude juridique et économique pour Val Pré Vert.

Les réflexions suivent leur cours. Une idée de Colloque sur les Handicaps liés à l'adolescence a vu le jour pour le vendredi 16 septembre de 10 h à 18h Le centre pourrait accueillir, autour du Professeur Jousselme, une table ronde et des ateliers. Le programme est en cours d'élaboration. Cet événement permettra de mieux faire connaître Abriès et le Centre de Val Pré Vert.

ffaire dite Seinturier et Pace – Suite et fin Une fin malgré tout heureuse, après tous les déboires de ces deux affaires qui durent depuis 1994.

Pour résumer, le litige portait sur la faute imputée à Maître Pace, dans l'ordre de publication des documents auprès de la Conservation des Hypothèques et qui a fait renoncer, en faveur de la SARL ACTIM, le privilège de vendeur de la Commune, contrairement aux clauses initiales de l'acte de vente. Ce qui a eu pour conséquence que la Commune n'a pas pu prendre rang avant le Crédit Agricole lors de la liquidation judiciaire de l'opération immobilière. De ce fait, toute la créance due au Crédit Agricole par l'opérateur immobilier a absorbé l'ensemble du prix de cession lors de la liquidation judiciaire.

Maître PACE a donc été condamné par arrêt de la Cour d'appel de Grenoble du 29 novembre 2010 à verser à la Commune la somme de  $160\,081.19$   $\in$  à titre de dommages et intérêts.

Joëlle OCANA

\*\*\*\*

### La Convention alpine et le programme AGIR

epuis 2010, la Commune d'Abriès est membre de la Convention alpine et du réseau Alliance dans les Alpes. Cet organisme permet aux communes membres de promouvoir leurs actions pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences sur l'environnement en général, et sur la montagne en particulier.

Cette adhésion s'inscrit dans une démarche globale engagée dans le réseau régional AGIR (Action Globale Innovante Régionale). Le souhait d'Abriès est que le fait d'avoir initié cette démarche suscite la volonté des autres communes du Queyras, du Parc, de la Communauté de Communes, voire de l'OTI, d'adhérer au réseau Alliance dans les Alpes.

De l'autre côté de la frontière, d'autres communes ont également adhéré à la Convention Alpine : Massello, Usseaux et Ostana. Ce sont des petites communes (avec une population encore plus faible que celle d'Abriès) qui essaient de développer un tourisme différent, plus protecteur de l'environnement, démarche dans une de "développement soutenable" et de diversification touristique. Aucune d'entre elles, à la différence d'Abriès, ne dispose de station de ski alpin. En revanche, elles ont en commun notamment l'agriculture de montagne, l'artisanat du bois, l'architecture montagne typique. Le but est donc de développer des alternatives aux sports d'hiver classiques, praticables tout au long de l'année et orientées vers la durabilité.

Le projet "Quatre pays, un seul chemin" s'inscrit dans l'appel à projets DynAlp-Climate, et est porté par la Commune de Massello qui a souhaité, dès le départ, associer Abriès, puisqu'Abriès s'oriente dans une démarche politique et touristique plus douce (réseau AGIR notamment) et qu'elle est déjà jumelée avec la Commune de Prali, voisine de Massello. Le but du projet est de trouver un fil conducteur commun aux quatre communes qui puissent engager cette nouvelle forme de tourisme frontalier, voire de créer un événement commun, durant une période où le tourisme est le moins important. Si la Commune d'Abriès est porteur du projet pour la partie française, c'est l'OTI qui va apporter sa contribution, par le biais de Mélody Rouault chargée de mission pour les questions transfrontalières, et qui va coordonner l'ensemble du projet au niveau technique, graphique et relationnel.

Une première réunion de travail pour lancer le projet a eu lieu à Massello le 7 mai dernier.

Lors des discussions pour la mise en œuvre du projet, il a été constaté qu'il existait une différence importante dans l'organisation administrative entre l'Italie et la France : en France, le travail en commun, mutualisé au sein de structures intercommunales (Communauté de Communes, Parc, SIVU, Pays, etc.)

a été mis en place depuis plusieurs années et fonctionne, contrairement à l'Italie où rien de tel



n'existe. C'est la raison pour laquelle la contribution de l'OTI sera importante, faisant ainsi part de l'expérience du Queyras en la matière.

Une deuxième réunion a été organisée le 24 juin, à Abriès cette fois-ci, pour préciser les modalités de travail et déterminer le fil conducteur du projet, sur le thème : "les communes montagnardes et les Vaudois"



puisque de nombreux Vaudois sont partis du Queyras, et en particulier d'Abriès, et se sont retrouvés en Italie.

Le coût du projet est de  $45\,000\,\,\mathrm{C}$  répartis entre les quatre communes et pour lequel la Convention Alpine apporte  $20\,000\,\,\mathrm{C}$  et la Province de Turin  $5\,000\,\,\mathrm{C}$ .

Crédits photo : n°1 (Francesco Pastorello), n°2 (Colette Marion)

omme vous le savez déjà, la Commune est engagée dans le programme régional AGIR pour l'Energie. Après avoir été Ville en Marche, elle a franchi avec succès l'étape Ville Lauréate. Yves Goïc, élu référent du Groupe Energie a reçu des mains Madame Annick Delhaye, Vice-Présidente du Conseil régional, le diplôme Ville Lauréate.

Ce label est valable 3 ans et pour lequel plusieurs actions doivent être engagées.



Crédit photo : Jean-Pierre Garufi (Région)

Après avoir fait un état des lieux en 2009-2010, le Groupe Energie lance l'opération de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux. Régulièrement, les consommations de "bâtiments repères" seront affichées pour montrer où nous en sommes. Cela devrait voir le jour à partir de l'automne car il faut mettre en place des instruments de mesure.

Abriès a également inscrit dans ce programme AGIR une action prioritaire qui est la construction du bâtiment d'un atelier municipal aux normes d'hygiène et de sécurité, incluant un petit hôtel d'entreprises de 4 locaux pour des entreprises de petit artisanat ou de secteur tertiaire. En ossature bois et isolation en laine de bois, ce projet est inscrit au programme 100 Bâtiments exemplaires. Par ailleurs, la Commune participe à la démarche de certification Bois des Alpes qui permet la valorisation des bois locaux. Le mélèze de la forêt communale sera donc utilisé pour la construction du bâtiment. Cette démarche est dans la continuité de celle de certification forestière dont est adhérente Abriès (label PEFC). Elle entend valoriser cet atout lors de cette construction et inciter d'autres constructions en bois local.

Ce dossier particulièrement innovant a su mobiliser les financements de l'Etat, de la Région et du Département. Il verra le jour en 2012 nous donnant ainsi l'opportunité de poursuivre notre programme communal qui prévoit l'installation de logements aidés bio-climatiques sur l'emplacement de l'ancien garage communal et, sous compétence de la Communauté de Communes, la création du réseau de chaleur.

\*\*\*\*

### La protection des captages d'eau potable

epuis 2003, date de lancement de la procédure de mise en conformité des captages d'eau potable, nous voyons enfin le bout de la procédure. Le temps des procédures administratives est très différent du temps quotidien de tout un chacun. Malheureusement. Le maître d'œuvre a été choisi ; c'est le bureau d'études Hydrétudes à Gap. La consultation des entreprises est lancée pour que les travaux démarrent au début du mois de septembre.

Selon le résultat de la consultation, les travaux pourraient concerner l'ensemble des captages : les Sagnes, les Bassins, le Mounal (sources 1, 2 et 3), le Varenc, les Puits de la Garcine. Quoi qu'il en soit, ce sont les sources du Roux et du Varenc qui sont prioritaires pour cette année. Des travaux de réfection des captages seront faits, ainsi que la pose des clôtures pour le périmètre immédiat.

Concernant la source de la Guille, la procédure est engagée. Le bureau Téthys a procédé à des analyses qui vont nous permettre de lancer la procédure officielle : analyse de 1ère adduction, rapport de l'hydrogéologue agréé, enquête publique, arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique, choix du maître d'œuvre et lancement des travaux. Le délai devrait être nettement moins long que pour les autres captages, car le dossier est moins compliqué. Mais cela ne pourra pas se faire entièrement durant les mois qui viennent. Nous devons respecter l'ordre de la procédure.

Parallèlement à la protection des captages, la Commune poursuit les travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Cette année, c'est la deuxième partie de la Rue centrale qui sera faite à l'automne, ainsi que la canalisation des eaux du Calvaire. Ces travaux permettront de continuer à séparer les eaux claires parasites des eaux usées qui alimenteront la station d'épuration assurant de ce fait un fonctionnement correct. D'ailleurs, les travaux de la station d'épuration devraient débuter d'ici la fin de l'année 2011. Nous sommes dans l'attente du permis de construire.

Dans le cadre des travaux de réfection des réseaux, la Commune en profite systématiquement pour réparer les fuites dans les réseaux d'eau potable, pour préserver la ressource en eau. Il faut savoir que toute fuite d'eau dans le réseau représente un coût pour la collectivité. En effet, chaque commune doit payer à l'agence de l'eau une taxe sur tout mètre cube prélevé au captage. C'est la taxe de prélèvement que vous voyez apparaître sur votre facture. Si chaque mètre cube prélevé au captage est facturé à l'utilisateur, cela représente une opération blanche. En revanche, pour tous les débits de fuite qui sont laissés de façon intempestive durant l'hiver, c'est la collectivité dans son ensemble qui doit en supporter le coût. Et cela représente une facture très importante.

La Commune fait des efforts pour réparer les fuites, dues à l'ancienneté des canalisations ou à des mouvements de terrain. Elle a engagé un contrôle méthodique et régulier des prélèvements d'eau dans les captages pour détecter toute anomalie. Elle suit de près les captages de la Garcine pour améliorer le système des pompes. Elle a prévu de réaliser un bouclage pour certaines maisons du quartier de

l'Hoche pour utiliser au mieux la ressource en eau du Mounal. Elle enjoint également tous les habitants d'Abriès et du Roux à limiter les débits de fuite qui ne sont pas toujours justifiés. C'est ainsi que nous arriverons à limiter les coûts de l'eau potable.

\*\*\*\*

### Le camping de Valpréveyre

Parce que le camping avait subi plusieurs fois les inondations du torrent du Bouchet et du torrent d'Urine, le service RTM avait émis un certain nombre de prescriptions pour protéger les campeurs. Ainsi, les emplacements ont dus être remontés sur la terrasse dite "des Estachons" à côté du bâtiment des sanitaires en limitant au maximum les emplacements du bord de l'eau. Un certain nombre de consignes concernant l'évacuation et la mise en sécurité des campeurs en cas de risques de crues ont été matérialisées dans le Cahier de Prescriptions de Sécurité (CPS). Ce document a été élaboré avec l'aide de la DDT 05, du SDIS et du RTM et a été validé par la Préfecture le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

\*\*\*\*

### La bibliothèque d'Abriès, un acteur culturel du village

éférente à la bibliothèque municipale, j'ai envie de vous parler de ce merveilleux outil dont nous disposons sur notre commune.

La bibliothèque fonctionne avec une équipe comprenant 1 salariée et 6 bénévoles, et est ouverte toute l'année les lundis, mercredis et vendredis, de 16 h 30 à 18 h 30.

C'est grâce à cette équipe dynamique que notre bibliothèque a le plus grand nombre d'adhérents et le plus grand nombre de prêts de livres du Queyras. 3 500 ouvrages dont 1 500 appartenant à la bibliothèque d'Abriès sont à la disposition du public. Tout le monde y trouvera son compte : du roman à la science, de l'histoire à la vie pratique, des BD pour adultes et enfants en passant par le jardinage, cette liste n'est pas exhaustive.

La bibliothèque dispose d'un espace vidéothèque avec une projection chaque 3° jeudi du mois. Pour ceux passionnés par notre histoire, un espace Escarton leur est réservé, richement documenté. Des intervenants organisent régulièrement des conférences (Elsa Wursteisen, Nicolas Crunchant...). Des petits bambins aux plus grands, un espace littérature jeunesse leur consacre des ouvrages agrémentés avec des lectures contées par Nicole Vérité. Un espace magazines est à la disposition de toutes les personnes désireuses de s'informer. Et, enfin, un espace ordinateurs permet de naviguer sur

le web, se documenter ou consulter sa messagerie, etc. etc.

Mais la bibliothèque, ce sont aussi des animations, des expositions, des séances avec les enfants de l'école d'Abriès, et des intervenants sur des thèmes variés.

Merci aux bénévoles : Evelyne Allemand, Patricia Chave, Renée Cloître, Elizabeth Cochu, Thérèse Gonzalès, Béatrice Wursteisen, qui font vivre cette bibliothèque en donnant de leur temps, à savoir



environ 30 h / mois.

Merci à Nicole Vérité, notre salariée, qui, grâce à son dynamisme, sa volonté, son investissement, a su pérenniser cet outil culturel et de loisirs avec une démarche collective. Son travail ne s'arrêtant pas là, avec le soutien de son équipe, elle n'a de cesse de se perfectionner, avec tout récemment la réussite du diplôme d'auxiliaire de bibliothèque. Toutes mes félicitations et un gros bravo, Nicole!

En conclusion, sachons profiter de ce lieu littéraire afin de s'enrichir, se divertir, échanger ou tout simplement pour passer un bon moment. Crédit photo – Cristel Franceschi

Cristel FRANCESCHI

\*\*\*\*

### hers villageoises et villageois,

Il y a quelques temps nous avions émis le souhait de donner un coup de jeunesse à la salle des fêtes avec la compétence de chacune et chacun.

Le but de cette initiative était d'organiser des rencontres conviviales en menant une action commune, sous forme de corvée.

Autrefois, ces corvées avaient l'avantage de réunir les gens, d'être un lieu d'échanges et de partage.

De nos jours, ces pratiques existent toujours et ce, dans bien des villages, y compris ceux du Queyras.

Les "on dit" et les "bruits qui courent" ont encore une fois eu raison du bon sens et le résultat final est un coup d'épée dans l'eau.

Merci aux personnes qui ont bien voulu répondre sans arrière pensée à notre invitation.

> Cristel FRANCESCHI, Eric GOALABRE, Olivier BACQUART

#### ANIM'ABRIES et la Saint Pierre

ette année, tout le monde s'est mobilisé pour la fête de notre village, une dynamique a été créée. Cela a été une réussite totale :

- \* L'équipe de l'association CASC a organisé la mise en place d'un vide-grenier toute la journée au profit de la cantine.
- \* Des animations encadrées par les parents pour les moins de 3 ans et plus
- \* Un concours de boule organisé par Serge Pellegrin
  - \* Une buvette
- \* Le repas, l'accordéon de Marius, et le concert de Zikbricol pour terminer la journée.



Bravo et merci à toutes celles et ceux qui par leur travail sans faille et leur bénévolat ont fait de cette journée une réussite dans la convivialité ce qui a permis de fédérer les gens de notre village.

Crédit-photo – Roselyne Pin

ANIM'ABRIES souhaite continuer cette action de retrouvailles entre nous dans les inter-saisons.

### <u>Une nouvelle équipe pour Anim'Abriès issue de l'assemblée générale du 22 juin 2011 :</u>

Présidente : Colette Marion Trésorière : Roselyne Pin Secrétaire : Alda Terraz

Vice président : Jean-Paul Terraz

### **Conseil d'administration:**

Céline Blanc, Séverine Collin, Séverine Méchin, Jacqueline et Gilbert Galfard, Véronique Audier-Merle, Christophe Légue, Geneviève Deloye, Olivier Bacquart, Chantal Blais, Bernadette Lambert (responsable de la fête de la fleur et l'homme)

Colette MARION

\*\*\*\*

### Festival de Musique d'Abriès

oilà 20 ans qu'Abriès vit au rythme du Festival à la fin juillet. Du 27 au 30 juillet pour cet été. Il s'est transformé, a évolué mais toujours avec autant de convivialité. Il est attendu par tous, les commerçants, les Queyrassins, les Hauts-Alpins. C'est le moment privilégié de notre animation estivale.

Je n'oublierai jamais le concert feutré de Louis Chedid, la parade américaine de Lucky Peterson, l'acoustique extraordinaire des concerts dans la chapelle d'hiver, le jazz omniprésent des premières années.



Source: OT d'Abriès

Au fil du temps, il est devenu plus festif, a envahi les rues du centre du village, les terrasses des bars. Depuis quelques années, un espace sous chapiteau s'est créé, chaleureux, où un groupe important de bénévoles gravite et s'exprime. C'est un univers plus jeune, où la musique du monde nous envahit.

Hôtesse de l'Office du Tourisme d'Abriès, j'ai vécu durant ces 20 années cette évolution, et je ne pense qu'à une seule chose : qu'il enflamme encore longtemps votre village.

Joëlle OCANA

\*\*\*\*

# Ce qu'il faut savoir... sur la légalisation de la signature

ous êtes nombreux à venir au secrétariat de la mairie pour procéder à la légalisation de votre signature. Selon l'article L 2122-30 du Code général des Collectivités territoriales, "Le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus". Cela concerne principalement les actes notariés (ex : les procurations). Cela signifie que lorsque le notaire vous le demande, vous devez vous présenter devant le maire, et signer le document devant lui. C'est parce que le maire vous aura vu signer qu'il pourra légaliser votre signature, c'est-à-dire qu'il pourra certifier que c'est bien vous qui avez signé.

Cette démarche n'est pas anodine et il faut impérativement respecter l'obligation de signature devant le maire. En effet, si cela ne devait pas être le cas, c'est-à-dire que si vous signez le document chez vous et que vous vous présentez devant le maire

devant légaliser votre signature, le maire a l'obligation de refuser la légalisation de votre signature. Cela signifie donc que le notaire devra vous renvoyer le document, ce qui peut retarder votre procédure. Cette démarche engage et votre responsabilité et celle du maire.

Seul le maire est habilité à exercer cette fonction. Il ne peut (sauf exception déterminée) la déléguer à un autre conseiller municipal et encore moins à une secrétaire de mairie. Donc, si Madame le Maire d'Abriès est relativement disponible pour ses administrés, il n'en demeure pas moins qu'il vaut mieux prendre rendez-vous avec elle pour la légalisation de votre signature et d'anticiper les délais qui vous sont demandés par votre notaire (ou autre personne qui vous demande de faire cette démarche).

Bénédicte PEYROT

APPEL: dans le cadre des économies d'énergie avec une diminution des impressions, des frais d'envoi, et pour une communication plus rapide de l'information, nous vous invitons à vous inscrire sur la liste de diffusion des informations communales par internet. Vous recevrez en primeur Abriès Info, ainsi que des informations pratiques sur la Commune.

Pour cela, rien de plus simple : envoyez un message à mairie.abries@wanadoo.fr en notant comme objet "Informations communales" et en précisant dans le message vos coordonnées précises. Un accusé de réception vous sera renvoyé vous confirmant votre inscription dans la liste de diffusion.

\*\*\*\*

### Des nouvelles du jumelage avec nos amis Italiens de Prali

la suite du jumelage des 4 et 5 septembre 2010, nous nous étions promis de nous revoir en hiver à Prali et à Abriès.



A Prali – Crédit photo : Gabriel Cloitre

Le mardi 18 et le mercredi 19 janvier, nous avons rendu visite à nos amis italiens de Prali, une magnifique petite station de près de 1300 m de dénivelée. Pistes superbes, techniques et bien entretenues et comme toujours, accueil mémorable. Notre équipe comprenait 4 Abriessois, 2 Aiguillons, 1 Ristolin et deux amis de Guillestre qui viennent tous les jours skier à Abriès. Malgré le froid et les trois heures de route aller et autant retour, notre séjour a été des plus agréables.

En retour, nos amis Italiens sont venus skier à Abriès les 22 et 23 mars et ils ont pu apprécier nos pistes enneigées, la descente par le grand Varenc et le super pique-nique à Valpréveyre après l'excellent repas de la veille au Lanza.

Mêmes participants et beaucoup d'amis d'Abriès, Ristolas, Aiguilles, Molines et Château s'étaient joints à nous pour la rencontre de Valpréveyre.



A Valpréveyre - Crédit photo : Gabriel Cloitre

Pour préparer le retour en septembre du jumelage (3 et 4 septembre) à Abriès, une rencontre aura lieu au Lago Verde les mardi 19 et mercredi 20 juillet. Une bonne excuse et une belle fête en perspective!!

Pour le retour du jumelage, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues car nous devrons être à la hauteur de l'accueil de nos amis Italiens de septembre 2010.

Gabriel CLOITRE

\*\*\*\*

## Communiqué de l'Association Queyras Passion

hapelle St Bernardin

La chapelle St Bernardin, érigée en remerciement d'une inondation qui avait démoli des maisons sans faire de victimes en 1728 a été emportée en mai 2008. Sa reconstruction un peu à l'écart des torrents d'Urine et du Bouchet a nécessité la mise en œuvre d'un radier en pierre durant l'été 2010 par les bénévoles de l'association Queyras

Passion, aidés par un groupe de pionniers de Grenoble.



L'entreprise Seror Bâtiment effectuera la reconstruction de la chapelle durant l'été 2011. Bien entendu, les menuiseries et le mobilier sauvegardés seront réutilisés

Le financement est assuré par les indemnités versées par l'assurance, avec un complément provenant des dons effectués dans le cadre de la souscription avec la Fondation du Patrimoine

Le hameau de Valpréveyre a été durement frappé par les fortes chutes de neige mi-décembre 2008, détruisant plusieurs chalets et renversant intégralement la toiture et le clocher de la chapelle St Roch.

hapelle St Roch



Sur la base du rapport d'expertise et de modélisation des avalanches remis à la Mairie à l'été 2010, l'Association Queyras Passion travaille actuellement sur l'élaboration d'un cahier des charges des travaux (charpente, couverture, reconstruction de l'angle du mur et du clocher, confortement de la voûte et reprise des enduits intérieurs du fait de la fissure).

Dans ce cadre, l'association Queyras Passion souhaite relancer la souscription initiée en 2008 et

ouverte à tous : nous avons besoin de votre générosité pour boucler le financement des travaux.

Et nous vous rappelons le principe des souscriptions avec la Fondation du Patrimoine : pour 1 €uro donné, la Fondation du Patrimoine apporte 1 €uro de subvention.

Vous trouverez les dépliants de souscription en Mairie, ou sur le site internet de la Fondation du Patrimoine.

Crédit photo : Queyras Passion

Jean-Christophe GARNIER et Philippe BARBERO

APPEL: depuis 2 ans déjà, la Commune d'Abriès a mis en place le prélèvement automatique pour les factures d'eau potable et pour la taxe de séjour.

Cette possibilité vous est proposée pour vous simplifier le paiement. Pour la facture d'eau, cela vous permet de répartir les charges sur l'année puisque la facturation par prélèvement automatique se fait en deux fois : une 1ère fois au mois de juin pour la charge fixe et une 2e fois au mois de novembre pour la consommation d'eau.

Alors, n'hésitez pas à opter pour cette possibilité. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui vous transmettra le formulaire correspondant, par courrier, par courriel ou en mains propres.

\*\*\*\*

### Information de la part de la Direction générale des Finances publiques des Hautes-Alpes :

MPLIFIEZ-VOUS L'IMPOT : pour le paiement de vos taxes foncières et de votre taxe d'habitation, optez pour le prélèvement à l'échéance, la mensualisation ou le paiement direct en ligne.

Pour toutes informations complémentaires, adressez-vous à votre Centre des Finances Publiques (Trésorerie) dont les coordonnées figurent sur votre avis d'imposition, ou connectez-vous directement sur internet sur le site www.impots.gouv.fr

Mairie d'Abriès – 05460 ABRIES Responsable de la publication : J. Ocana, Maire Conception et mise en page : B. Peyrot Imprimé par nos soins

### TRIBUNE LIBRE

### Ma position sur la réforme territoriale

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer lors du dernier conseil communautaire et après réflexion je confirme ma position :

- 1- Si le regroupement avec Guillestre (et pas forcément avec le Guillestrois) me paraît être le moindre mal, je déplore la marche forcée vers un quelconque regroupement.
- 2- Il s'agit bien d'une décision purement politique et avant de prendre une décision, il faut bien réfléchir et se situer politiquement.
- 3- Madame la Préfète a été claire : On lui demande (le gouvernement) de boucler la décision avant le 12 juillet, pour le reste elle n'apporte pas suffisamment de garanties sur l'avenir
- 4- Comment va-t-on intégrer les différents services des communes et de la communauté de communes dans le nouveau schéma ?
- 5- L'analyse faite n'est qu'une analyse qui, bien qu'elle ait été faite sérieusement, n'apporte que des suppositions et aucune garantie.
- 6- Si le Parc semble a priori exclu de la réforme, pour l'école, les remontées mécaniques, l'office de tourisme, la Poste, la gendarmerie, l'Association Sportive et culturelle, le ski de fond, etc. : comment ces différentes organisations vont-elles être prises en compte ?
- 7- Les compétences de la com-com étaient pleines et entières jusqu'à présent et les 8 communes arrivaient à un accord pour les différents projets en cours
- 8- Au mieux, on aura 8 représentants sur 28 ou 30, (soit 26.6 % pour le scénario avec le Guillestrois) lors des décisions. Nous ne pourrons sans doute pas avoir le même pouvoir de décision en communauté de communes élargie.
- 9- Nous sommes un territoire de montagne et lors de la présentation de jeudi 30 juin à Ristolas, cette spécificité a été soulignée.
- 10- Pour l'instant, le bénéfice pour les ménages (à première vue) semble intéressant, mais après 2012 cela sera-t-il encore vrai?
- 11- Les clefs de répartition sur les différents budgets changeront en 2014 et là, le réveil risque d'être douloureux.
- 12- Les frais annexes supportés par les communes et ses habitants risquent d'augmenter sérieusement.
- 13- Je rappelle que seuls les conseillers municipaux décident et non la population, ce qui nous oblige à ne pas prendre de décision à la légère.
- 14- Comment la population va-elle réagir si on est dans l'erreur?
- 15- Le regroupement des communes du Queyras qui pointe à l'horizon est à mon sens la pire des solutions et la perte de l'identité de chacun de nos villages.
- 16- Si on regarde autour de nous, rien qu'en PACA, un grand nombre de mairies refusent cette marche forcée et demande un délai de réflexion pour se prononcer. Nous avons le droit en démocratie de ne pas dire tout de suite « amen » à cette réforme sous prétexte que c'est écrit.

En conclusion, je préconise de ne pas dire oui à cette demande de Madame la Préfète, dès maintenant, et de demander un délai complémentaire de réflexion pour mieux réfléchir à cette proposition. C'est un NON sur la forme et peut être pas sur le fond.

Gabriel CLOITRE Conseiller Municipal, Délégué à la Communauté de communes du Queyras, le 4 juillet 2011

PS. Lors du vote en conseil municipal du 4 juillet 2011, la proposition de Madame la Préfète a été adoptée par 8 voix pour et deux contre. J'ai défendu ma position lors d'un long débat. J'espère que la majorité aura eu raison et que nous n'aurons pas à nous repentir rapidement.